



PAR COURRIEL

Québec, le 26 octobre 2020

Monsieur Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart, 16^e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

OBJET : Avis du Conseil supérieur de l'éducation en réponse aux modifications temporaires envisagées au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (RPEPEPS) telles qu'elles ont été communiquées par le ministère de l'Éducation le 23 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 10.1 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, je vous transmets les commentaires du Conseil en réponse aux modifications temporaires envisagées au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. La présente lettre constitue l'avis du Conseil, basé sur des consultations de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et de la Commission de l'enseignement secondaire, adopté à la réunion du 26 octobre 2020.

La modification proposée concerne l'article 16 du RPEPEPS et vise à ajouter au calendrier de la présente année scolaire trois journées pédagogiques, dont pas plus de deux consécutives, sur au moins deux semaines, entre le 9 novembre et le 18 décembre 2020. La modification proposée a pour but de permettre au réseau scolaire de mieux se préparer à l'enseignement à distance; elle repose sur les considérations suivantes :

- la pandémie de COVID-19 requiert que de plus en plus d'élèves reçoivent des services éducatifs à distance;
- les services éducatifs à distance impliquent de nouvelles modalités d'intervention pédagogique et nécessitent de la formation et de la planification par le personnel enseignant et les organisations scolaires;
- il est nécessaire de prévoir, dans les prochaines semaines, du temps permettant au personnel enseignant de se former davantage en matière de services éducatifs à distance et de planifier l'organisation de ces services compte tenu de l'évolution de la situation épidémiologique.

Le Conseil constate que la présente année scolaire est marquée par des changements constants qui sollicitent de façon continue la capacité d'adaptation du personnel scolaire, des élèves et de leurs parents. L'ajout de trois journées pédagogiques pourra contribuer à répondre à un des besoins des enseignantes et des enseignants : du temps pour adapter l'enseignement au contexte de la formation à distance. Toutefois, cette mesure, qui ne répond pas nécessairement aux besoins de tous les milieux, aura des conséquences importantes sur l'organisation des services de garde scolaire et sur la conciliation travail-vie familiale.

Le Conseil estime que l'obligation d'organiser ces journées dans des délais aussi courts est problématique. C'est pourquoi il importe que les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les écoles disposent de souplesse et de flexibilité pour tenir ces journées au moment qui leur conviendra et pour planifier des contenus qui répondront à leurs besoins respectifs. Sur ce point, le Conseil reconnaît notamment que certains milieux sont davantage avancés que d'autres en matière de formation à distance; ils devraient pouvoir utiliser une partie de ces journées à des fins mieux adaptées à leurs besoins (échanges collaboratifs, partage des meilleures pratiques, etc.). Donner au personnel enseignant la possibilité de profiter de ces journées pour participer à des formules déjà en place pourrait être une avenue intéressante (par exemple, la formation offerte par l'Université TÉLUQ, les services du RÉCIT ou les autoformations de CADRE21). Approfondir des thèmes particuliers, comme l'évaluation en contexte de formation à distance, demandera toutefois du temps, ce qui n'est pas réaliste dans le court délai prévu.

Le Conseil profite de l'occasion pour rappeler que la familiarisation avec des plateformes technologiques, bien qu'essentielle, n'est qu'un des aspects à aborder pour assurer le développement professionnel du personnel enseignant en matière de formation à distance. Ce mode de formation nécessite des changements dans les postures et les pratiques pédagogiques, de même que dans les modalités d'évaluation des apprentissages. Il exige également une prise en compte différente des besoins affectifs des élèves. Susciter et maintenir l'engagement de ces derniers exige aussi de modifier les pratiques d'encadrement. Bien que des journées pédagogiques supplémentaires puissent répondre à certains besoins immédiats, elles ne pourront pas remplacer l'accompagnement dans la durée et le soutien technopédagogique, plus efficaces que les formations ponctuelles pour permettre à l'ensemble du personnel enseignant de se sentir outillé et compétent en contexte de formation à distance. Il y aurait notamment lieu de miser sur l'approche collaborative au sein des équipes-écoles et sur les communautés d'apprentissage professionnelles afin de mettre en valeur les forces vives de chacun des milieux pour répondre aux besoins qui lui sont propres.

S'approprier la technologie est donc le premier pas d'un processus de transformation des pratiques qui devra s'étaler dans le temps. Plusieurs des constats précédents sont abordés en profondeur dans le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2018-2020, Éduquer au numérique, qui vous sera soumis très prochainement.

Par ailleurs, l'ajout de trois journées pédagogiques aura des répercussions importantes, notamment financières, sur l'organisation des services de garde scolaire, qui doivent eux aussi s'adapter à des consignes sanitaires qui exigent énormément de temps et composer

avec l'essoufflement de leur personnel. La consultation des personnes responsables des services de garde pourrait permettre une meilleure planification de ces journées.

De plus, il y a lieu de prendre en compte les conséquences de l'ajout de trois journées sans services éducatifs sur la conciliation travail-vie familiale. La distanciation sociale imposée par la pandémie ajoute à la difficulté de trouver des services de garde pour plusieurs familles. Certains parents seront donc contraints de sacrifier trois jours de travail et de revenus. Cela représente également trois journées d'aide alimentaire en moins pour les enfants qui en dépendent.

Enfin, il faudra organiser ces journées de façon à s'assurer que les élèves en difficulté ne seront pas pénalisés, sans oublier ceux des classes et écoles spécialisées. Les besoins des adolescentes et adolescents de 3^e, 4^e et 5^e secondaire, qui sont déjà en classe à mi-temps et dont certains se préparent pour une transition vers le collégial, devraient également être pris en considération.

Le Conseil souhaite que la présente lettre apporte un éclairage utile à la réflexion et à la prise de décisions au regard des propositions de modifications réglementaires, afin d'assurer la qualité des services offerts aux élèves québécois et ce, en réponse à la situation exceptionnelle à laquelle le réseau scolaire est confronté. Le Conseil rappelle qu'il est disponible pour échanger sur l'évolution de la situation et estime qu'une réflexion collective et englobante permettrait d'éviter de multiplier les modifications successives au régime pédagogique. Ces échanges lui donneraient l'occasion de partager les préoccupations et réalisations des membres de ses instances et d'être en mesure de prévoir les sujets sur lesquels ses conseils pourraient être sollicités. À cet égard, **le Conseil réitère fortement la création immédiate d'un chantier de réflexion collective** permettant de prévoir, à moyen terme à tout le moins, les besoins en matière d'enseignement et d'apprentissage et les modifications réglementaires qui en découlent.

Je demeure disponible pour répondre à toute question relative à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

La présidente,

A handwritten signature in blue ink that reads "Maryse Lassonde". The signature is written in a cursive, flowing style.

Maryse Lassonde